

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
Par la poste . . . . . 15 »
En N° . . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNON

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, le 29 juillet : Par rescrit du 25, la municipalité a reçu une réponse négative à la demande qu'elle a faite pour que la suspension du bourgmestre Rumann fut levée. Cette suspension n'y est pas qualifiée de pénalité, mais seulement de mesure disciplinaire, nécessitée par les circonstances, et on renvoie à une mesure semblable prise en 1699. Parmi les reproches principaux qu'on fait à ce magistrat, figure celui de ne pas avoir tenu secrète l'adresse à la diète germanique, tandis qu'elle n'a été publiée en entier que par le gouvernement lui-même, qui l'a intercalée dans sa proclamation. Du reste, on se borne à dire que cette adresse sort de toutes les bornes de la modération. Enfin la municipalité est déclarée responsable de la tranquillité publique, que le gouvernement est d'ailleurs résolu à maintenir par tous les moyens possibles. La municipalité et le bourgmestre Rumann reçoivent de toutes les villes du royaume et même de l'étranger des adresses de remerciements et d'adhésion pour leur démarche auprès de la diète germanique. Plusieurs députations apportent ces adresses. Quelques-unes ont reçu l'ordre de quitter la ville. Une instruction est ordonnée contre ceux qui ont fermé des attroupements le 17, devant l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs estafettes ont apporté d'Osnabruck la nouvelle qu'il y règne une grande fermentation. On y a envoyé beaucoup de troupes. On y refuse les contributions, ainsi que dans plusieurs autres villes, les considérant comme illégales et inconstitutionnelles. (G. de K.)

On écrit de Berlin, le 30 juillet : Depuis le 16, le roi est à Tœplitz, et M. Alexandre de Humboldt et le conseiller intime Muller l'y ont suivi. On prétend que M. le baron de Werther, ministre des affaires étrangères, s'y rendra aussi, ainsi que d'autres diplomates, notamment du cabinet de Vienne. De manière que l'on croit que cette réunion à un but politique. (Gaz. d'Augsbourg.)

D'après le correspondant parisien de la Gazette d'Augsbourg les questions suivantes seraient agitées en ce moment par la diplomatie : A quelle titre la Russie est-elle en droit de venir en aide à la Turquie en cas de nécessité? le traité d'Unkiah-Skelessi lui donne-t-il ce droit? ou ce droit serait-il la conséquence de la simple adhésion des autres puissances européennes.

Il paraît, quant à ce traité, qu'on ne veut pas en discuter en ce moment la valeur, mais les autres puissances négocient en cette ville, un arrangement d'après lequel les escadres réunies de l'Autriche, de l'Angleterre et de la France obtiendraient un firman qui les autorisât à entrer dans le canal des Dardanelles et le Bosphore pour le cas où un corps auxiliaire russe serait nécessaire au maintien du statu quo.

On ne doute pas du consentement de la Russie si l'on ajoute foi aux assurances que cette puissance a si souvent données au sujet de l'Orient. Mais l'avenir apprendra si la Turquie consentira à recevoir simultanément quatre flottes dans le Bosphore.

Le correspondant de Constantinople du Courrier de Hambourg donna la même nouvelle, mais il ne dit pas que l'Autriche prend part à cette démarche. Il ajoute qu'il n'est pas probable qu'on en vienne à l'insu d'Ibrahim ne dépassera pas le Taurus. Les provinces jouissaient de la plus grande tranquillité.

ANGLETERRE. — Londres, le 1er aout.

Nous sommes autorisés à annoncer que les négociations qui se poursuivaient depuis quelques jours entre la banque d'Angleterre et certains capitalistes de Paris, sont arrivées à leur conclusion. Par suite de l'arrangement susdit, la banque d'Angleterre sera autorisée à tirer sur eux pour deux millions de livres

sterling, avec des pouvoirs d'étendre ses traités à quatre millions si elle le juge convenable. Cette transaction est purement commerciale et il n'est nullement question de donner son fonds d'amortissement en nantissement. (Courrier.)

Des nouvelles de l'Inde, reçues aujourd'hui, annoncent que l'armée britannique est entrée le 21 à Cindahar. Les difficultés que l'armée a rencontrées relativement aux provisions se sont évaporées et elle a été reçue à bras ouverts. Des nouvelles particulières de Cindahar, du 29 avril, mandent que Shah Shoojah a été couronné par acclamation; tous les chefs, les frères Bauckzye exceptés, lui ont signifié leur adhésion. Dos Mohamedan a, dit-on, envoyé sa famille à Bokhara. L'armée britannique devait s'avancer tout droit vers Caboul qu'elle pourra atteindre en 22 jours de marche.

Cette joyeuse nouvelle a été célébrée à Peshawar par de grandes fêtes. La ville a été illuminée pendant trois jours, et des préparatifs se font pour la mise en campagne immédiate pour Caboul d'une auxiliaire de Runjeet Singh, accompagnée du Schahzadah Timour et du colonel Wade.

Le duc de Sussex a refusé de présenter à la reine l'adresse des chartistes d'Edimbourg, qui réclament contre les actes de la police de Birmingham. L'adresse a été rendue à M. Paddy avec l'observation suivante :

Palais de Kensington, 24 juillet 1859.

J'ai reçu de S. A. R. le duc de Sussex l'ordre de vous renvoyer la pétition ci-incluse, accompagnée d'une lettre de vous, que S. A. R. a reçue hier matin par la poste. S. A. R., après avoir pris lecture avec soin de cette pétition, refuse de la présenter à S. M. S. A. R. regarderait comme une violation de ses devoirs et un acte d'injustice d'oser présenter à sa souveraine, contre laquelle on ignore cette démarche, un soutien basé sur des erreurs et des mensonges, et faux en fait.

Je suis, monsieur, Votre très-obéissant serviteur, Laurent Walker.

On lit dans le city-article du Globe :

On a remarqué dernièrement la gêne croissante qui se manifestait à la Bourse, et la difficulté d'obtenir les transactions habituelles; les banquiers en sont ressentis comme le public, et ils ont eu recours à la mesure usitée en pareille circonstance, c'est-à-dire de révoquer les prêts temporaires faits aux maisons d'escompte, qui furent par conséquent obligées d'avancer l'intérêt à leurs pratiques et d'avoir recours à la Banque d'Angleterre. Ces demandes d'escomptes et beaucoup d'autres ont probablement inspiré à la Banque la crainte qu'il serait dangereux d'augmenter la circulation, si il n'y était pas mis des entraves, et nous croyons que telle est la cause pour laquelle la Banque vient de fixer à 6 p. c. son escompte sur lettres de change, comme le porte un avis affiché à la Bourse.

Le Courrier dit que cet avis avait fait baisser d'abord les consolidés, mais que les nouvelles reçues des principaux districts manufacturiers annonçant que le plus beau temps favorisait la récolte, ont fait cesser les craintes des spéculateurs.

L'avis suivant a été affiché hier matin au Café de l'Amérique du Nord et du Sud : L'honorable compagnie des Indes vient de recevoir des dépêches de l'Inde par terre. Le commerce avec la Chine a été suspendu; tous les sujets anglais ont été mis en état d'arrestation. Les nouvelles reçues sont de Bombay le 3 juin, de Calcutta le 20 mai, et de Chine le 7 avril.

FRANCE. — Paris, le 3 AOUT.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le gouvernement français a fait publier hier la dépêche suivante :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. » Alexandrie, 16 juillet.

Le consul-général à M. le président du conseil.

» La flotte turque est venue le 14, sous le commandement du

capitan-pacha, se mettre à la disposition de Méhémet-Ali. Le vice-roi a dit qu'il ne la rendrait à la Porte que lorsque le grand-visir, Chosrew-pacha, serait éloigné des affaires et qu'on lui aurait accordé l'héritité des pays qu'il gouverne.

» L'armée égyptienne a reçu l'ordre de se retirer derrière l'Euphrate. »

Cette dépêche trompe encore une fois toutes les prévisions. Maître de la flotte turque, par suite de la défection du capitan pacha, Méhémet-Ali parle avec toute l'autorité que lui donne sa victoire récente. Il dicte ses conditions et il peut le faire, car il tient un gage, et il a conquis par les armes et par une longue possession l'héritité qu'il exige. Mais prudent dans son ambition, il arrête son armée aux bords de l'Euphrate. Il prévient ainsi tout prétexte à une intervention de la Russie et de l'Angleterre.

Méhémet-Ali ne se contente pas de demander l'héritité de l'Egypte et de la Syrie, il lui faut encore le renversement du grand-visir Chosrew pacha. On se tromperait beaucoup, si l'on croyait que des passions mesquines ou une haine sans motif et sans but, ont poussé Méhémet-Ali contre le grand-visir. Mais il sait que Chosrew pacha lui voue une animosité qui date bien tôt de 40 ans, et que tant que ce vindicatif vieillard aura de l'influence dans le sérail, la politique de la Porte lui sera toujours hostile. La haine du grand-visir a pris naissance en Egypte même.

Après l'évacuation de ce pays par l'armée française (1800), Chosrew fut nommé pacha. L'Egypte était livrée à une affreuse anarchie; elle était partagée entre les Turcs, les Albanais, les Mameloucks; les Anglais, maîtres d'Alexandrie par leurs flottes, augmentaient la confusion. Une coalition séditieuse renversa le pacha. Méhémet-Ali qui, de simple officier d'un petit corps d'Albanais, s'était élevé par son mérite, son courage et son habileté, à un commandement supérieur, contribua beaucoup à ce résultat. Il jetait alors les fondemens de sa grandeur future. Quelques autres pachas, nommés par la Porte ne tardèrent pas à être renversés comme Chosrew.

Ce fut dans ces circonstances, que Méhémet-Ali proclama pacha par les divers corps de milice qui désolaient l'Egypte, et le secret de faire confirmer sa nomination par le divan de Constantinople, une fois investi de sa dignité, il a toujours su la conserver.

La rivalité haineuse de Chosrew contre Méhémet-Ali, ne fit que s'accroître à mesure que la fortune seconda toutes les entreprises de l'habile pacha. (Corresp.)

On lit en outre dans le Journal des Débats :

« Méhémet-Ali déclare ne vouloir traiter avec la Porte que lorsque Kosrew sera éloigné des affaires.

» Kosrew avait été nommé pacha d'Egypte après le départ de l'armée française. Plus tard il fut renversé par une coalition séditieuse composée de Mameloucks, des Albanais et d'une partie de l'armée turque. Méhémet-Ali commandait alors les Albanais. Après Kosrew il y eut trois autres pachas, Taber, Ali-Gesafiri et Khourchid. Méhémet-Ali arriva ensuite au pouvoir, et il a su le garder. La rivalité haineuse de Kosrew contre Méhémet-Ali date de trente ans, et depuis lors il n'a cessé de le desservir auprès des sultans et du divan.

La détermination actuelle de Méhémet-Ali à son égard ne nous étonne donc pas. Déjà nous avons dit, dans notre numéro du 26 juillet, que Méhémet-Ali ne pouvait espérer aucun arrangement sincère avec un divan présidé par son ennemi notoire et acharné.

» On a fait l'éloge des hautes qualités de Kosrew, éloges mérités sous beaucoup de rapports. Mais dans la question égyptienne, qui précipite aujourd'hui l'Empire dans les plus grandes perplexités, Kosrew a servi ses propres passions en excitant celles du sultan Mahmoud.

» Kosrew a été le plus violent promoteur de la guerre ac-

Feuilleton.

UNE HISTOIRE VÉRITABLE (1).

Paris, ... juillet 1859.

Tu m'écris, mon cher Arthur, pour te plaindre que l'ennui te rongé au milieu de tes excursions souteraines, dans les propriétés que ton excellent oncle t'a léguées à douze cents pieds sous le sol national du district de Charleroy : tu me pries d'y remédier au plus vite, en t'envoyant régulièrement la chronique de nos petits scandales parisiens.

Je t'avouerais d'abord franchement que tu me parais d'une adorable impertinence d'oser te plaindre de tes ennuis à un homme attaqué du spleen en plein Paris, dans ce qu'on appelle si ridiculement en province le centre des plaisirs, et qui n'a pas même la consolation de pouvoir dire aux gens : vous m'ennuiez, faculté dont tu jouis pleinement avec tes porions, tes chercheurs, tes piqueurs et autres cultivateurs de tes domaines en charbon de terre :

« Mais je connais ton mal, et j'y sais remédier. »

et je t'aurais déjà écrit charitablement ou charitativement écrit une ou deux lettres, si j'avais eu quelque curieuse nouvelle à t'apprendre. Mais, hélas ! en vérité, je te le dis, mon ami, je n'avais rien à te dire. A l'exception de quelques discours anodins qui se fabriquent dans les laboratoires de l'opinion, de quelques petites émeutes qui continuent à mionner dans la marmitte révolutionnaire, de quelques milliers de négocians quotidiennement écrasés sous la meule des faillites, de quelques tripotages bien infâmes dans les coulisses de la Bourse, de la Chambre et de l'Opéra, il n'y a rien de nouveau sous le soleil... de juillet. Déjà, sous Salomon, on en disait autant : et comment en serait-il autrement, je te prie ?

La curiosité publique s'écrit, englobant toutes choses en un jour à Paris. — La presse quotidiennement chargée de la nourriture de ce monstre à gueule béante qui dévore d'une bouche, vingt prises d'Ulloa, dix commémorations de juillet, cinq tremblemens mariniques, trois procès Barbès et un discours de M. de Salvandy; la presse ne peut suffire à sa voracité : l'infatigable journal par Franklin qui découvre également, comme tu sais, le para-oumètre et la république.

Donc je désespérais de distraire tes douleurs, lorsqu'hier matin, Joseph,

en entrant dans ma chambre, me remit, avec mes lettres et mes journaux, le billet suivant, musqué, glacé et armorié :

« M. le marquis et Mme, la marquise d'Escouars prient M. Jérôme Baruch de leur faire l'honneur d'assister à leur soirée, mardi prochain, 24. Hôtel d'Escouars. — Rue de Grenelle. »

et plus bas, à la main :

« Vous devinez bien rare, monsieur, et vos amis s'en plaignent : M. d'Escouars conduit après-dîner sa nièce à l'Opéra. Ils reviendront avant le bal et, venez de bonne heure avec les intimes; nous causerons : Madame Fournier fait ce soir sa rentrée dans le monde par mon salon. Elle nous présentera son mari. Emille, MARQUISE D'ESCOUARS. »

Fournier ! répétai-je en relisant le billet, qui peut donc avec un pareil nom passer le seuil du salon aristocratique de la marquise, la plus triomphante lionne du faubourg St Germain? Vainement mon esprit se mit à la torture pour trouver le mot de cette énigme. Force fut à mon impatience d'attendre jusqu'au soir : tu peux en être, mon cher Arthur, si je fus exact. Huit heures sonnaient à peine lorsque je descendis à l'hôtel d'Escouars.

La marquise était seule quand on m'annonça.

— Comment donc, dit-elle, en m'apprenant de la galanterie? l'homme le plus inexact de France et de Navarre, a monté ce soir de l'empressemment ?

— Vous devez y être trop accoutumée pour le remarquer, repris-je en riant, et...

— Hâte-toi, interrompit la marquise avec ce délicieux sourire que tu lui connais, arrêtez-vous, vous allez mentir. Ce n'est pas pour moi que vous êtes venu.

— Et pour qui donc? Serait ce pour Mme. Fournier, par hasard ?

— Vous avouez donc ?

— Le moyen de s'en défendre; les seules choses que vous ne devinez pas sont celles qu'on voudrait vous dire :

— Eh bien ! je veux vous récompenser de votre franchise : Vous êtes réservé quoiqu'auteur et journaliste, et vous me répondez de votre discrétion ?

— Comme de la vôtre, madame.

— Il est huit heures et un quart, nous avons deux heures avant que le monde arrive, asseyez-vous et écoutez.

— Je suis tout oreilles.

— Vous connaissez ce vaste et inégal que borde la Seine à la hauteur du pont d'Arcole, et qui depuis cinquante ans a servi de berceau à toutes les colères du peuple, et de témoin à toutes les concessions qu'on leur a faites. Quand par hasard vous traverserez ce lieu, arrêtez-vous devant l'hôtel-de-ville, cette antique demeure des échevins, des prévôts, des maires et aujourd'hui des préfets de la bonne ville de Paris; montez les degrés du péristyle, laissez à gauche le corps-de-garde de l'ordre public, éternellement gardé par deux tambours, un officier, une sentinelle, et quarante fusils attendant au râtelier le retour de leurs bourgeois, évitez plus

soigneusement encore à votre droite la loge du portier, et malgré cette fatigieuse invitation : Parlez au concierge, inscrite sur sa porte, passez outre. Dans une administration publique en France, l'animal le plus insouciant du personnel, c'est le concierge; rampant avec le secrétaire général obséquieux pour les chefs de divisions, poli envers les chefs de bureaux, bienveillant pour les sous-chefs, il est souverainement insolent pour tout le reste de l'entourage.

Passez donc, traversez la cour d'honneur et tournez à gauche sous les arcades séculaires qui l'entourent; en descendant quelques marches vous entrez dans un petit bureau enfumé, sale et sombre, car la préfecture de la Seine semble apporter dans l'économie de son intérieur cette ostentation de négligence que certains grands hommes affectent dans leurs vêtements. C'est là la division des hospices; c'est là qu'il y a trois ans par une belle matinée de septembre, assis devant son bureau de mérisier verni, travaillant assiduellement, M. Raoul Fournier, sous chef du bureau des hospices de la ville de Paris.

Raoul pouvait avoir vingt-cinq ans, sa physionomie noble et régulière portait l'empreinte de longues douleurs, de privations supportées dans la résignation et le silence; son visage habituellement pâle était encadré dans une chevelure noire, un cercle bleuâtre entourait ses yeux d'une ineffable douceur, quelques rides légères commençaient à creuser le milieu de son front haut et découvert.

De prime abord l'aspect de Raoul était grave et même sévère; il avait cette raideur commune au petit nombre de jeunes hommes qui professent un grand puritanisme de mœurs; ceux là plus tard se montrent indulgents pour les erreurs de la jeunesse, mais seulement quand ils sont devenus vieux, tan lis, qu'au contraire, les jeunes gens que leurs mœurs relâchées et faciles rendent d'un commerce haut et affable, deviennent égoïstes et intolérans dans leur vieillesse. Fils d'un ancien chef d'escadron des guides, mort de chagrin et de misère sur les bords de la Loire, Raoul était entré à vingt ans à l'Ecole polytechnique; son père lui avait légué pour tout héritage son épée à porter, sa mère à consoler, sa sœur à défendre, toutes deux à nourrir. Dieu sait combien elle était impatiemment attendue cette époque où l'enfant devenu homme pourrait enfin recueillir ce noble et triste héritage.

Mais par une effroyable fatalité, à la veille des derniers examens, Raoul qui portait un nom célèbre dans les fastes des armées républicaines, Raoul fut enveloppé dans la conspiration de juin et renvoyé chez lui sans miséricorde et sans place. Un ancien ami de sa famille le fit entrer dans les bureaux de la préfecture, ou, à force de travail, d'assiduité et de mérite, il était arrivé à la place de sous-chef, dont les émolumens soutenaient sa mère et sa sœur.

Un vieux garçon de bureau ouvrit discrètement la porte du bureau, et se contentant à petit bruit jusqu'à Raoul, lui glissa quelques mots dans l'oreille. « Je suis occupé, répondit le sous-chef, et ne puis recevoir personne en ce moment :

(1) Terme technique pour désigner un fait faux, mais qui a les apparences de la vérité et que les journalistes français inventent pour remplir les colonnes, faute de matière.

tuelle : c'est pour cela que Mahmoud le maintenait à la tête de son conseil. Déjà en 1832, lors de la guerre de Syrie. Kosrew était premier ministre. Les historiens de cette guerre l'accusent d'avoir fait manquer les opérations de l'illustre séraskier Reschid-Mehémet, un des plus beaux caractères de la nation turque. La bataille de Konia fut perdue, parce que Kosrew ne voulut jamais faire partir une réserve de 40,000 hommes qu'il retenait inutilement sur les côtes de l'Asie-Mineure. Son fils adoptif Halil, lui ayant fait remarquer l'embarras où allait se trouver Reschid-Mehémet : « Laissez-le se faire battre, répondit Kosrew ; quel intérêt peux-tu prendre à ce ruffiano ( nous nous servons d'un mot italien ) ; il a passé à Stamboul sans rechercher nos bonnes grâces. »

La famille royale a fait hier en 25 minutes le trajet de Paris à Versailles sur le chemin de fer de la rive droite. Les princes ont manifesté à MM. les administrateurs toute la satisfaction qu'ils ont éprouvée pendant ce rapide et délicieux voyage. Aujourd'hui deux convois sont partis, l'un à 10 heures et l'autre à 3 heures pour Versailles. De nombreuses invitations avaient été adressées par MM. les directeurs de l'entreprise à toutes les notabilités de la France et du journalisme. Ce voyage se sont faits avec la même rapidité que celui d'hier.

Il est impossible de rien voir de mieux ordonné que le service de ce chemin de fer. Les voitures sont aussi confortables qu'élégantes, et les constructions faites à Versailles pour les salles d'attente ou de départ sont d'une magnificence presque royale. Les voyageurs privilégiés qui ont pu faire aujourd'hui ce trajet ont plusieurs fois admiré sur la route délicieuse à parcourir, les sites les plus pittoresques et des obstacles naturels vaincus à force d'art et de travail avec un rare bonheur.

Le public ne sera reçu sur le chemin de fer que dans deux ou trois jours, lorsque l'ordonnance royale autorisant la circulation aura été revêtue de la signature royale. Chacun prédisait d'avance un immense succès à cette entreprise. Les voyageurs descendent sur l'une des avenues conduisant au château ou plutôt au musée national.

Un journal annonce qu'un nombre assez considérable de grâces individuelles serait accordé le 9 août, et un travail plus complet serait, vers la fin du mois, soumis à la signature du roi par le cabinet du 12 mai.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans le *Moniteur Parisien* : « Chaque année, à pareille époque, le garde des sceaux soumet au roi un travail sur les maisons de détention et sur les bagnes ; et S. M. statue sur les demandes en grâce ou en commutation qui lui sont présentées. »

MM. Baring et Curtis qui étaient chargés par la banque d'Angleterre de la négociation de l'emprunt de 50 millions avec la banque de France, doivent quitter Paris lundi prochain pour retourner à Londres. Vingt millions d'espèces en or doivent partir la semaine prochaine des caves de la banque pour l'Angleterre.

La mort de M. Paër a laissé vacante au conservatoire la place de professeur de haute composition. Le comité d'enseignement du conservatoire et la commission des théâtres royaux ont présenté en première ligne pour lui succéder, l'auteur de la *Joconde*, de *Guido*, de *l'Eclair*, etc., M. Halevy.

Un nouveau journal à bon marché doit paraître prochainement sous ce titre : *La démocratie* ; on annonce également la publication d'une nouvelle feuille à 80 francs, destinée à faire une concurrence directe au *Journal des Débats*. Cette nouvelle feuille aurait pour rédacteurs, les directeurs et écrivains de la *Revue des deux Mondes* et de la *Revue de Paris*.

Les cas de morve aiguë transmis par contagion du cheval à l'homme se multiplient tous les jours. Dans sa dernière séance, l'Académie de médecine a reçu communication d'un nouvel exemple de cette formidable maladie, observée dans le service de M. Petit, à l'Hôtel-Dieu. Il paraît maintenant démontré que la morve du cheval est contagieuse pour l'homme. Elle se manifeste principalement chez les individus habituellement en contact avec les chevaux : tels sont les charretiers, les palefreniers, les écuriers, etc. Tout récemment un élève de l'école d'Alfort a été atteint de cette affreuse maladie, qui n'est peut-être pas moins redoutable que la rage et à laquelle la médecine n'a pu opposer jusqu'ici aucun moyen efficace. Tous les hommes frappés de la morve ont succombé.

On nous a communiqué une lettre du pacha d'Egypte adressée à M. le docteur Pariset ; nos lecteurs seront sans doute curieux de lire quelques lignes de l'homme si remarquable qui fixe en ce moment les regards de l'Europe :

Traduction de la lettre de S. A. Muhameh-Ali pacha à M. le docteur Pariset.

J'ai reçu, mon illustre docteur, la bonne lettre que vous m'avez fait remettre par l'honorable consul-général de France, M. Cochelet, et il m'est agréable de vous dire que son contenu m'a causé une vive joie. Vos sentiments de bienveillance et d'équité vous portent à avoir une opinion des choses d'Egypte. Par votre favorable inspiration, tous les hommes qui, comme vous, connaissent et pratiquent la justice, ne désavouent pas ce que j'ai mis de zèle pour faire le bien, depuis le premier jour de mon administration jusqu'au moment actuel. Vous demandez que je vous communique ce que j'ai fait de remarquable pour que vous le rendiez public ; il est vrai que par mon activité, qui n'a eu de repos ni le jour ni la nuit, par ma persévérance à lutter contre les obstacles, je suis venu à bout de faire beaucoup de choses utiles ; mais comme tout n'est pas encore arrivé à aussi bonne fin que je l'ai souhaité, j'ai une espèce de honte à révéler moi-même avec complaisance mes œuvres imparfaites à un pays comme la France, qui renferme toutes les perfections et envoie la lumière en tous lieux. C'est pourquoi je m'abstiens à présent de vous rien envoyer, me trouvant satisfait que des amis intimes tels que vous attendent ce qu'ils ont vu de leurs yeux et entendu de leurs oreilles. Quand tout aura réussi selon mes vœux, alors seulement j'écrirai pour me rendre à votre bon désir. J'espère que votre amitié me sera toujours conservée, et que vous me donnerez de fois à autre le plaisir d'apprendre par vous-même le bon état de votre santé. (J. des Débats.)

Le *Journal des Débats* parle en ces termes du prêt fait à la Banque d'Angleterre par la Banque de France :

Depuis un an ou deux, dit-il, plusieurs faits, absolument imprévus et sur lesquels ni la Banque d'Angleterre ni le gouvernement anglais lui-même ne pouvaient avoir prise, sont venus modifier la balance commerciale de l'Angleterre. La mauvaise récolte de 1858 lui a imposé l'obligation de recourir aux grains étrangers, et on évalue à plus de 200 millions la somme inopinément absorbée par l'approvisionnement du royaume uni en céréales étrangères. L'Angleterre est incomparablement de tous les pays celui qui a le plus de capitaux ; c'est là que les autres peuples viennent puiser. Les avances faites par l'Angleterre ont été énormes depuis quelques années. Plusieurs chemins de fer du continent se construisent avec des capitaux anglais. Les états de l'Union américaine, qui se couvrent de canaux et de chemins de fer avec une rapidité incroyable que les gouvernements d'Europe ne remarquent pas assez, se procurent, par la voie de l'emprunt, les fonds qui leur sont nécessaires, et c'est l'Angleterre qui leur prête. Les trésors de Londres servent à creuser à l'occident le grand canal du lac Michigan à la rivière des Illinois, qui réunira le Saint-Laurent au Mississippi, Québec à la Nouvelle-Orléans, tout comme à l'orient ce sont eux qui paient le chemin de fer actuellement commencé de Varsovie à Vienne. L'Angleterre a avancé aux planteurs des états de l'Union des sommes considérables sur leurs colons, et ceux-ci, persistant avec une obstination fatale dans une spéculation collective à la hausse, ne vendent pas leurs produits et ne font pas de remises à leurs correspondants anglais. Par ces motifs et par d'autres encore, l'Angleterre est ainsi momentanément, à un degré tout-à-fait inaccoutumé, la débitrice de l'univers entier, débitrice forcée pour les blés qu'elle a achetés, débitrice volontaire pour les avances auxquelles elle s'est engagée.

L'Angleterre, qui excelle à produire une variété infinie d'objets et qui a le privilège de dominer sur presque tous les marchés, a ainsi le moyen de s'acquitter ; et dans un assez bref délai, tous les engagements qu'elle a contractés, soit librement, soit par force majeure, auront été remplis au moyen des valeurs que ses manufactures vomissent dans tous les ports du monde. Cependant la proportion d'engagements existants est considérable, et ils sont à termes rigoureux. La consommation des objets anglais par les autres peuples est au contraire graduelle, et nul n'a puissance de l'accélérer au-delà d'un certain point. Il est résulté de là que pour faire face à ses obligations, l'Angleterre a dû exporter l'article que de toute part on accepte en paiement, la seule marchandise qui ait cours partout à tous les instans, c'est-à-dire le numéraire. Or, c'est la Banque d'Angleterre qui tient entre ses mains le grand dépôt des richesses métalliques du royaume uni. La banque a donc vu successivement décroître sa réserve métallique, qu'il lui importait cependant de ne pas laisser réduire au-dessous d'un certain niveau, soit parce qu'elle a besoin d'offrir constamment au public une irréversible garantie

(1) On sait que tous les trois mois l'on publie à Londres l'état de la situation moyenne de la Banque d'Angleterre pendant les trois semaines précédentes ; suivant l'état arrêté au 8 janvier dernier, la réserve moyenne avait été de 9 millions 550 mille liv. sterl., somme qui dépassait la moyenne ordinaire de la réserve ; et depuis lors, elle a décliné de mois en mois, à ce point que, d'après l'état arrêté au 25 juillet, elle n'était plus que de 5 millions 785 mille livres. La circulation des billets de la Banque d'Angleterre n'a pas éprouvé de diminution ; d'après l'état du 8 janvier, elle était de 18 millions 201 mille liv. sterl., et au 25 juillet, il n'y avait qu'une différence en moins de 152 mille livres, tandis que la réserve en espèces avait diminué de près de six millions ; ce sont les réductions sur les comptes courants qui ont compensé la diminution d'espèces.

Le mercredi suivant, un omnibus s'arrêta devant la grande porte de l'hôtel de La Faye, un jeune homme en descendit, le front un peu soucieux.

C'était Raoul. Madame la duchesse de La Faye pouvait avoir quarante-cinq ans, et en accusait facilement trente-huit. Elle était grande et sa beauté avait été éblouissante sous l'Empire. Elle avait dans la physionomie ce mélange de dignité affable, et de bonhomme caustique, type aujourd'hui perdu des grands seigneurs de l'ancienne cour : son teint habituellement pâle, et dont les tons mats tiraient sur le jaune, vers le front et la partie inférieure du visage, se colorait à la plus légère impression. Elle avait la taille d'une jeune fille, ses épaules et son corsage toujours couverts soigneusement sous des robes montantes, avaient conservé l'élégante pureté d'armes de la jeunesse ; plus sentée que spirituelle, sa conversation était grave, mais agréable ; elle racontait avec charme, et sa plus grande séduction résidait dans le son de sa voix, dont rien n'égalait l'indiscrutable harmonie ; mais, parfois il lui échappait d'étranges naïvetés qui faisaient sourire les hommes et rougir les jeunes femmes, sans qu'elle parût s'en douter. Ceux qui connaissaient sa vie passée pouvaient seuls comprendre cette singularité que l'austérité de ses mœurs rendait plus inexplicable encore.

La duchesse de La Faye était fille du marquis de Sinciti, ancien sous-gouverneur du comté de Provence, depuis Louis XVIII, ruiné par la révolution, son père l'avait fait élever dans un pensionnat d'Allemagne, dans les pratiques d'une étroite dévotion. Au retour de l'émigration, le vieux duc de La Faye la vit : sa beauté, sa jeunesse l'intéressèrent, et il l'épousa pour avoir le droit de lui donner ses biens ; après deux années passées près du fauconnier ou du lit d'un vieillard morose, exigeant et malade, auquel elle prodigua tous les soins de la tendresse la plus oppressée, Mad. de La Faye se trouva veuve à vingt ans, avec cent quatre-vingt mille livres de rentes. Les adorateurs ne manquèrent pas, mais elle y était jalouse de sa liberté et refusa tous les partis ; plus tard son immense fortune la rendit méfiante, elle ne voulut voir dans les hommages dont on l'entourait qu'un masque d'ypocrisie, derrière lequel se cachait l'intérêt. Alors elle se jeta à corps perdu dans la religion. L'amour des pauvres remplaça celui de la créature, et enfin Mad. de La Faye était arrivée à quarante-cinq ans sans avoir jamais connu les douceurs d'une liaison de cœur, ni les joies de la famille et de l'intérieur.

Il y avait déjà beaucoup de monde quand Raoul arriva. Il traversa rapidement le salon et vint saluer la duchesse assise sur une causeuse devant une fenêtre qui donnait de plain pied sur le balcon. Elles occupèrent d'un ouvrage de tapisserie, tandis qu'un homme d'un âge mûr, sous le gilet blanc duquel passait un cordon rouge, lisait à demi-voix la partie politique de la *Gazette de France*, journal du soir. Deux jeunes femmes, dont l'une était étincelante de diamans et l'autre de beauté, un vénérable chapone de St-Denis et deux ou trois autres hommes graves complétaient ce groupe, qui représentait sans doute le comité des ténues.

que ses billets sont échangeables à vue contre du numéraire, soit parce que les particuliers cessent de lui confier leurs espèces métalliques toutes les fois qu'elle cesse elle-même d'avoir un assez fort approvisionnement. La banque d'Angleterre, après avoir averti les capitalistes afin qu'ils eussent à ne contracter de nouveaux engagements au dehors, a eu recours à l'expédient usité pour arrêter l'exportation du numéraire, c'est-à-dire qu'elle a haussé le taux de son escompte. Elle l'a porté de 4 pour cent à 4 1/2, puis à 5, puis à 5 1/2, et elle va le fixer à 6, si ce n'est déjà un fait accompli. En outre, par l'arrangement qu'elle vient de conclure avec la Banque de France et avec les capitalistes français, elle diminue provisoirement la somme de ses engagements au dehors d'une somme précisément égale à celle de 50 millions qu'on lui avance.

Ce qui arrive maintenant en Angleterre est donc la conséquence inévitable d'événements sur lesquels la Banque d'Angleterre pouvait très-peu ou ne pouvait rien. C'est un fait dû en partie à des causes accidentelles qui ne reviendront pas, car la récolte prochaine paraît devoir être suffisante. L'Amérique, qui a besoin de vendre du coton autant que l'Europe a besoin d'en acheter, ne peut manquer de bientôt faire des remises au commerce anglais. Les valeurs que fournissent par torrents les manufactures britanniques auraient d'ailleurs dans peu de temps rétabli la balance en faveur de l'Angleterre. Ainsi cette perturbation ne doit être pour personne un sujet d'alarme sérieuse ; et ce que nous tenons à faire remarquer, c'est que non-seulement l'existence de la Banque d'Angleterre n'a point aggravé la crise, mais qu'au contraire la Banque a modéré le mal et a été le principal agent des mesures qui doivent y mettre fin.

Hier l'ordre du jour de la chambre des pairs était la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 850,000 fr. pour les expéditions du Mexique et de Buenos-Ayres.

M. Dubouchage, après quelques considérations financières sur le projet, demande quel sera le terme du blocus de Buenos-Ayres. Il engage le gouvernement à prendre des mesures plus énergiques que celles qui ont été prises jusqu'ici. Il est temps, dit-il, d'en finir avec la république argentine et de réprimer l'insolence de son président Rosas, ce demi-sauvage qui ne peut être réduit que par la peur.

M. le ministre de la marine déclare qu'un blocus est le seul système de guerre qui puisse être adopté dans la rivière de la Plata. Certainement, dit-il, il existe un autre moyen ; mais je laisse aux chambres le soin de juger si, pour réduire la république argentine, il conviendrait de recourir à un déploiement de forces considérables. Le blocus existant sera resserré de plus en plus, et nous devons attendre de ce blocus la fin de cette affaire.

M. de Rosamel. — M. Dubouchage a demandé combien durera le Blocus de Buenos-Ayres ? Il me semble qu'il est facile de répondre à cette question. Le blocus durera autant de temps que le président de la république argentine résistera à nos justes demandes.

M. de Rosamel affirme, d'après la connaissance qu'il a de ces parages, que la position de Buenos-Ayres ne comporte qu'un blocus, et que tout autre moyen coercitif aurait une issue funeste. Il cite l'exemple de l'Angleterre, qui envoya en 1820 une expédition de 12,000 hommes pour s'emparer de Buenos-Ayres. L'expédition occupa la ville ; mais elle fut bientôt obligée de l'abandonner, après avoir perdu la moitié de son monde.

Messieurs, dit M. de Rosamel, une expédition ne mènerait rien pour réduire, non pas la république argentine, mais son chef, qui n'est pas seulement un sauvage, l'expression n'est pas assez forte, mais un tigre. Rosas ne peut être réduit que par ses propres compatriotes. Tant qu'il ne voudra pas faire la paix, il sera impossible de l'y forcer. (Bruit et murmures.)

M. Dubouchage insiste de nouveau pour que le gouvernement mette promptement fin à cette affaire.

M. le ministre de la marine : Tous les moyens de guerre possibles seront employés pour la terminer.

M. de Rosamel : Tout ce que M. l'amiral Leblanc a pu humainement faire il l'a fait. Témoin le brillant fait d'armes par lequel il s'est emparé de l'île Martin Garcia.

M. Dubouchage : Je ferai observer que l'Angleterre réclama contre l'occupation de l'île Martin Garcia... (Aux voix ! aux voix !)

L'article unique du projet est mis aux voix et adopté par 104 boules blanches contre 5 boules noires.

NOUVELLES D'ESPAGNE. On écrit de Madrid, le 26 juillet : Les rapports parvenus dans la capitale sur les opérations éle-

La duchesse fit un accueil plein de grâce à Raoul, et avec ce tact particulier que toutes les femmes possèdent, mais que l'usage du monde développe à un si haut degré, elle le mit à l'aise par quelques mots, en le présentant à sa petite cour.

Mais Raoul se sentait tant soit peu oppressé, l'atmosphère aristocratique lui portait à la tête, il lui semblait trouver sur le visage de ceux qui l'entouraient une expression sarlonique ou malveillante, il passa rapidement derrière le divan de la duchesse et s'assit sur le bord d'un fauteuil en fronçant le sourcil pour se donner une contenance ; puis il examina à loisir la physionomie de l'appartement.

Le salon de madame de La Faye était alors le mercredi le rendez-vous des célébrités de l'époque de toutes les nuances ; bien qu'elle fit profession d'être attachée à la branche démodée, la benignité de ses opinions laissait libre passage de sa maison aux hommes de tous les partis.

« Général, monsieur de la Roche-Aymon est dévot et demande un remplaçant, dit en s'approchant d'un jeune homme d'une rare élégance, que Raoul apprit depuis être un secrétaire d'ambassade, neveu et unique héritier de madame de La Faye ! »

Le général lui passa la *Gazette de France* et courut au jeu ; le jeune diplomate continua la lecture.

On comprendra facilement, disait le journal, les efforts de M. R... contre-sorner des rois européens pour entraîner le vote unique de la chambre quand on saura qu'il gagne onze millions à cette décision funeste.

En vérité, s'écria le jeune homme d'un ton léger, peut-on concevoir quel plaisir ce vieux juif coriace peut trouver à porter ainsi dans ses caves des masses d'or dont il ne se sert jamais.

Mais observa doucement la duchesse, le même sans doute que vous, mon cher neveu à porter une épée dans les jours de cérémonie. Elle se retourna en disant ces mots et apercevant Raoul tristement assis derrière la causeuse, elle lui indiqua d'un geste imperceptible une place vacante près d'elle ; Raoul la prit.

Vous êtes bien triste ce soir, lui dit-elle, seriez-vous triste ou boudez-vous quelque un ici ? Non, dit Raoul, mais j'ai peu vu le monde et j'observe. — Mais c'est de l'égoïsme. Et qui recueillera, je vous prie, le fruit de ces méditations. — Moi seul. — Les jeunes Spartiates étaient admis aux banquets de leurs pères pour écouter, pour profiter, pour entendre, mais pour garder long-temps et en secret un respectueux silence.

Le ton simple dont il dit ces paroles, faisait oublier leur prétention de morale.

Je veux vous aider dans vos remarques, reprit la duchesse à voix basse, prenez-moi pour votre cicérone au milieu de cette Babylone. — J'accepte, et pour commencer, quel est ce jeune homme nonchalamment assis dans l'embrasure de la première fenêtre, et dont je croyais le regard impertinent pour moi, quand je me suis aperçu qu'il était ainsi pour tout le monde ?

(La suite à un prochain numéro.)

torales sont jusqu'ici favorables à l'opinion exaltée. Si le succès de ces candidats du progrès continue, la majorité des cortès votera dans ce sens, alors on peut compter sur l'abolition de la dime et des majorats. Ce seront les premières mesures que ce parti vainqueur s'empressera d'adopter.

On avait dit que le duc de la Victoire voulait signaler l'anniversaire de la fête de la reine-régente par un nouveau triomphe, mais l'opinion générale est que le duc de la Victoire n'entreprendra rien d'important avant de connaître le résultat des élections. Il ne voudrait pas que son épée servit la cause de ses adversaires politiques.

On parle vaguement d'une modification du cabinet qui aurait pour cause le vif désir de MM. Alaix et Ximenez de se débarrasser de leur collègue, M. Carramolino. Cette nouvelle est au moins prématurée.

On écrit de Bayonne, 30 juillet : Le général Maroto a adressé le 25, de son quartier-général d'Arasco, la proclamation suivante de son armée :

« Le jour de combat s'approche et nous devons faire voir au monde entier que jamais les défenseurs de la légitimité ne céderont le triomphe aux usurpateurs. Si l'abandon volontaire de quelques points peu avantageux pour la défense, a inspiré à nos ennemis la pensée que nous les craignons, leur premier mouvement lorsqu'ils auront quitté les positions qu'ils occupent, s'ils ne rétrogradent, leur apprendra à leurs dépens, que la mort est le seul châtiment convenable pour leur horrible conduite, en ravageant et incendiant les champs et les foyers qui vous appartiennent. La campagne qu'ils ont ouverte avec des forces supérieures a été signalée par des actes de barbarie et de férocité inconnus jusqu'à ce jour.

« En Navarre, dans la partie de la Solana et en Alava, dans celle de Victoria, à Guebara et dans les autres villages environnants, ils brûlent et rasant tout; ils n'épargnent rien et ne s'abstiennent même pas de la rapine; et vous voyez le rebelle Espartaco, détruire lui-même à Amunio et à Arcinega, tout ce qui peut offrir quelque satisfaction à sa rage inhumaine. Au milieu de telles atrocités, de misérables intrigants ne craignent pas de répandre des bruits de transaction; ils ne sauraient jamais avoir de transaction, entre deux partis de principes si opposés. Que notre devise soit constamment : Le roi et la religion, et triompher ou mourir les armes à la main.

« Quartier-général d'Orasco, 25 juillet 1859. « Votre compagnon et général, RAFAEL MAROTO. »

On écrit de Barcelone, 17 juin : Le général Seoana est parti avant-hier à bord de la frégate en station dans notre port, pour Matars et les autres ports de la côte. Le capitaine-général cherche à augmenter la force de l'armée en formant quatre bataillons francs dans chacune des provinces Catalanes. On y incorporera tous les jeunes gens qui animés du feu patriotique, voudront consacrer leurs efforts à la destruction des bandes rebelles.

L'Echo d'Aragon du 28 juillet, donne comme lui venant d'une source certaine que si Cabrera n'est pas mort, il est du moins grièvement malade par suite d'une blessure qu'il a reçue devant Lucena. La bravoure du général O'Donnell, a relevé le courage des constitutionnels, et la petite armée de Cabrera se disloque par bandes.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 4 août.

MM. Biedts et Fallon, membres de la commission d'Utrecht, sont repartis pour retourner à leur poste. On sait que les travaux de la commission doivent être repris mardi prochain.

M. le baron de Schiervel, gouverneur de la Flandre orientale est arrivé hier matin à Bruxelles et s'est immédiatement rendu au ministère de l'intérieur où il est resté fort longtemps.

Les héritiers belges, à la succession de M. Corvriendt (hollandais) dont l'affaire a été jugée en appel en faveur des héritiers hollandais, se sont pourvus hier en cassation contre cette décision.

Lundi 5 août, la société de la Grande-Harmonie donnera une soirée musicale où l'on entendra des chanteurs des Alpes dont le talent a été favorablement accueilli dans un grand nombre de villes.

Bruxelles, le 4 août. — Soirée des Fonds Publics. — (2 heures). — Depuis que l'on ne fait plus de coté, les réunions sont peu nombreuses. Il ne s'est absolument rien traité. Point de cours d'Anvers. P. S. Aucun des pigeons lâchés ce matin à Paris n'est arrivé ici. Les amateurs attribuent ce retard au brusque changement du temps, qui de très beau est devenu nuageux.

LIÈGE, LE 5 AOÛT.

On a dit que le ministère français se disposait à élever les droits qui grevent l'introduction des lins en France, et ce bruit a répandu de l'inquiétude en Belgique, où l'industrie linière forme un des principaux éléments de la prospérité nationale. Nous croyons cependant que le cabinet des Tuileries y réfléchira, à deux fois, avant d'adopter une semblable mesure. Jusqu'ici le gouvernement belge a montré pour l'industrie française, une condescendance dont il conviendrait que celle-ci lui tint compte. Il n'y a pas longtemps encore que le tarif des draps a subi une modification favorable aux intérêts de nos voisins, et ce fait ne devrait pas être perdu de vue par M. le ministre du commerce, M. Cunin-Grédaire, qui lui-même est fabricant de draps. Nous ne nous sommes pas élevés contre ce changement; nous l'avons approuvé même; en cette occasion, nous avons défendu, comme en d'autres circonstances, les véritables principes d'économie politique, et les intérêts bien entendus des consommateurs en général. Mais si l'on abusait contre nous de nos propres bienfaits, si l'on n'avait aucun égard à des concessions aussi libérales accordées que celles que la France a obtenues dans ces derniers temps, il ne resterait, à la Belgique, d'autre parti à prendre que de les révoquer, et d'user de représailles, en élevant, à son tour, les droits établis sur l'importation des vins, des soieries, et d'une foule d'autres produits que la France nous fournit presque exclusivement. Cette mesure serait rigoureuse; mais si on nous réduisait à cette extrémité, le gouvernement français pourrait-il se plaindre, avec justice, des conséquences fatales qui en découleraient pour quelques-unes de ses principales branches d'industrie? Non sans doute, car il les aurait provoquées lui-même.

Un journal hollandais rapporte qu'à la dernière audience du roi Guillaume, on a remarqué le Sr. Vandenplas, gérant en chef du Lynx. C'est le même individu qui a été condamné à six mois d'emprisonnement, par la cour d'assises de Bruxelles, pour avoir si stupidement et si indignement calomnié les chefs de l'armée belge. On se rappelle en effet qu'il avait soutenu que depuis 1850 jusqu'en 1858, plus de quinze millions de francs avaient été dilapidés, et devant ses juges cet homme n'a pas ar-

ticulé un seul fait d'où il est résulté qu'on eut détourné, au détriment des soldats, la moindre parcelle des fonds destinés à l'entretien de l'armée. Le roi Guillaume, en admettant à ses audiences, un écrivain aussi zélé et aussi adroit, prouve qu'il n'a pas encore perdu le souvenir des services que Libry lui a rendus.

Nous ne savons de quel côté les hollandais regarderont cette marque de déférence accordée, par le chef de l'état, à un homme flétri comme calomniateur. Mais que diraient-ils si on de leurs journalistes, après avoir joué en Hollande le rôle que Vandenplas a joué chez nous, était accueilli à la cour du roi Léopold? Ils diraient que cet homme a été touché le prix de ses calomnies, et cherché des encouragements nouveaux, pour poursuivre, avec plus d'éclat et de succès, son honorable et noble carrière.

Un nommé Jean Habranse, âgé de 22 ans, journalier, domicilié rue du Méry, s'est précipité tout habillé dans la Meuse, vis-à-vis du Séminaire, samedi vers midi et demi, pour aller au secours d'un jeune garçon de 15 ans, qui, en se baignant, était tombé dans un gouffre et avait déjà disparu deux fois sous les eaux. Il parvint à le saisir par les cheveux et à le ramener vivant sur le rivage. Cet acte de dévouement n'échappera pas à la sollicitude de nos magistrats municipaux chargés d'accorder annuellement des récompenses.

Samedi, vers 6 heures du matin, une femme de 50 ans s'est précipitée dans la Meuse du haut du parapet, au quai d'Avroy; vis-à-vis la fabrique de M. Begasse. Elle a été fort heureusement aperçue par deux hommes, les sieurs Mertens et Nicolas-Joseph Schellings, lesquels se sont spontanément mis à la secourir en entrant dans l'eau jusquesous les bras, tout habillés, et sont parvenus à ramener cette malheureuse au sein de sa famille. On attribue la cause de son désespoir à des chagrins domestiques.

A la demande de M. le comte Le Hon, notre ministre plénipotentiaire à Paris, M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur a fait insérer dans le Moniteur Universel, la notice relative à l'exposition des objets d'art qui doit avoir lieu à Bruxelles en septembre prochain.

A dater du 10 août courant, le paiement du deuxième trimestre 1859 des pensions civiles, ecclésiastiques, civiles et militaires, inscrites sur le grand livre, sera ouvert chez les directeurs du trésor dans les diverses provinces.

Plusieurs journaux ont annoncé que 24,000 demandes étaient parvenues au ministère des finances, relativement à la liquidation avec la Hollande. D'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, le nombre des réclamations parvenues jusqu'à ce jour ne s'élève qu'à 1,000. (Eman.)

M. Poot, éditeur du Belge, a fait assigner hier M. Barthels en garantie, comme auteur de l'article à raison duquel M. Vléminckx demande 20 mille francs de dommages-intérêts. C'est mardi que comparaitra M. Poot par devant la 2<sup>e</sup> chambre du tribunal de 1<sup>re</sup> instance. (Belge.)

Une lettre de Francfort annonce le vol de tous les diamans de la princesse Frédéric, belle-sœur du prince d'Orange.

La route de Bastogne à Aywaille, passant par Houffalize et en relation directe avec Liège, a été ouverte le 1<sup>er</sup> de ce mois. Les travaux achevés depuis quelque temps ont été l'objet d'un examen minutieux et sévère de la part de M. l'ingénieur en chef Guyot. Tout en indiquant plusieurs rectifications de détails, il a exprimé sa satisfaction sur l'exécution de l'ensemble, rendant en cela hommage à M. Toussaint, qui a présidé à la conduite et à la surveillance des travaux. Les habitants de ces contrées expriment leur reconnaissance tant à l'administration des ponts-et-chaussées qu'à l'entrepreneur Dahin, pour les soins et l'activité qu'ils y ont déployés.

Nous apprenons que le gouvernement néerlandais a autorisé définitivement M. Klinkhamer, son agent à Anvers pour le péage de l'Escaut, à recevoir le montant de ce péage des mains d'un agent de l'administration belge.

Ainsi vient à tomber la prétention élevée par M. Klinkhamer, de percevoir directement le péage sur les capitaines des navires, ce qui, du reste, n'avait pas été exécuté.

Des journaux ont prétendu que le gouvernement des Pays-Bas n'avait pas permis le port des insignes de l'Ordre Léopold; nous pouvons assurer qu'il n'y a eu à ce sujet aucune opposition, et en effet il ne pouvait y en avoir, puisqu'un étranger peut porter les ordres de son pays sans avoir besoin d'autorisation.

Nous saisissons cette occasion pour démentir ce que publiait un autre journal de plusieurs actes d'impolitesse et de haute inconvenance des commissaires néerlandais envers les commissaires belges. Nous pouvons affirmer que des actes semblables n'ont jamais eu lieu, et que les procédés réciproques des commissaires ne laissent rien à désirer. (Indép.)

Un voyageur qui arrive de Hollande nous a assuré que le roi Guillaume, tout en mettant son armée sur le pied de paix, avait eu soin de se conserver à peu de frais la faculté de la remettre au complet en peu de temps et sans dépense. Les cadres sont conservés, et si l'on congédie provisoirement les soldats on se garde bien de se défaire des chevaux qu'il est toujours difficile de remplacer dans un moment d'urgence. La plus grande partie de ces chevaux est placée dans les fermes où ils sont employés par les fermiers aux travaux de culture, indépendamment de 50 cents par jour et par tête de cheval que paie l'état à ceux qui s'en chargent. Des sous-officiers inspecteurs sont désignés pour s'assurer de temps en temps si ces chevaux sont bien nourris et constamment tenus en état de reprendre le service militaire. Rien n'est donc plus facile que de mettre à l'instant sur le pied de campagne la cavalerie et l'artillerie hollandaises. (Eman.)

La commission royale d'histoire s'est assemblée hier matin: tous les membres étaient présents. Plusieurs rapports ont été faits, et l'impression de différents chroniques a été résolue. La commission avait à déterminer le sujet d'une question d'histoire pour laquelle M. le comte Cogen a mis à sa disposition un prix de deux mille francs; elle a fait choix d'une époque de nos annales qui est aussi importante qu'elle est peu connue: l'histoire de la Belgique sous la maison d'Autriche, depuis le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint. M. Dumortier a été installé dans cette séance.

Sous ce titre : Dispositions militaires de la Russie, le Journal du Commerce de Paris publie les nouvelles suivantes, auxquelles on aurait tort d'accorder une foi aveugle : « St-Petersbourg, 20 juillet.

« Je puis vous annoncer positivement que le gouvernement russe, ayant reçu la nouvelle que les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople travaillaient de concert à faire remplacer Chosrew pacha et Halil pacha dans les postes qu'ils occupent à la tête du gouvernement ottoman, par Hussein pacha

et Reschid pacha, ennemis de la Russie, a pris la décision d'occuper militairement Constantinople et une partie de la Turquie d'Europe, dès qu'il y aurait la moindre apparence que ce projet pourrait être exécuté; et qu'à cet effet, le cabinet de St-Petersbourg a expédié à l'amiral Lazareff l'ordre de se diriger avec toute la flotte de la Mer noire à l'entrée du détroit des Dardanelles; aux lieutenans-généraux Grabbe et Rasevski, à Anapa, celui de faire marcher leurs corps d'armée respectifs sur Erzeroum, et au général de cavalerie Roth, celui de faire embarquer sur-le-champ les troupes qui se trouvent sous son commandement à Odessa et dans les environs de cette ville. Des instructions dans le sens de la décision dont je viens de parler, ont été envoyées aujourd'hui au gouvernement général de la Petite-Russie et de la Bessarabie, M. le lieutenant général comte Fédérow 1<sup>er</sup>, et à M. de Boutenief, ambassadeur de Russie près la Porte ottomane. »

VENTE ET PRISE DE MEUBLES.

Le Moniteur et après lui, les journaux du pays, viennent tout récemment de publier un arrêté de la cour de Bruxelles du 15 décembre 1858, qui condamne deux particuliers, chacun à une amende de 1000 livres, ou 987 frs. 65 c, pour avoir procédé à la prise et vente publique de meubles, en contravention des lois existantes qui attribuent ce droit exclusivement aux notaires, huissiers et greffiers.

Le Moniteur et l'arrêt précité de la cour de Bruxelles ont eu raison de prétendre qu'il est interdit aux simples particuliers de procéder eux-mêmes à la vente publique et aux enchères de meubles; mais ils ont eu tort de se fonder sur l'arrêté du 27 nivose an V, qui est aboli, ainsi qu'on va le voir. C'est la loi du 22 pluviôse an 7 qu'il aurait fallu invoquer. En voici les dispositions :

Art. 1<sup>er</sup>. « A compter du jour de la publication de la présente, les meubles, effets, marchandises, bois, fruits, récoltes et tous autres effets mobiliers, ne pourront être vendus publiquement et par enchères, qu'en présence et par le ministère d'officiers publics ayant qualité pour y procéder. »

Art. 7. « L'amende qu'aura encourue tout citoyen par contravention à l'article 1<sup>er</sup> de la présente, en vendant ou faisant vendre publiquement et par enchères, sans le ministère d'un officier public, sera déterminée en raison de l'importance de la contravention: elle ne pourra cependant être au-dessous de 50 francs ni excéder 1000 francs pour chaque vente, outre la restitution des droits qui se trouveront dus. »

Art. 10. « Toutes les dispositions des lois contraires à la présente sont abrogées. » Bulletin des Lois 258, n° 2451.

On voit donc que le décret du 27 nivose an V a été aboli par la loi du 22 pluviôse an VII. Ainsi la cour de Bruxelles a commis une erreur en se fondant uniquement sur le décret de nivose an V. Et par suite de cette erreur, la cour de Bruxelles a cru devoir prononcer une amende de 1,000 livres; en vertu du décret de nivose an V, qui n'admettait ni minimum ni maximum; tandis qu'en vertu de la loi du 22 pluviôse an VII, seule existante aujourd'hui, l'amende aurait pu être prononcée de 50 à 1,000 francs. On voit donc que probablement l'amende appliquée par l'arrêt précité du 15 décembre 1858, a été beaucoup plus forte qu'il n'est à supposer qu'elle aurait été, si la loi de pluviôse an VII eût été invoquée. Quoiqu'il en soit, la condamnation ayant été dans les limites de la loi, se trouvait ainsi à l'abri du recours en cassation. (Communiqué.)

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.

La Société de bienfaisance s'était proposée d'ouvrir, pour la première quinzaine d'avril dernier, une exposition, qu'au milieu des préoccupations si vives qui absorbaient alors l'attention générale, elle s'est vue forcée d'ajourner. Aujourd'hui, elle peut en toute assurance annoncer que cette exposition aura définitivement lieu dans la première quinzaine d'avril 1840.

La crise qui continue de désoler le commerce belge, ne peut manquer d'exercer une influence fâcheuse sur la condition de la classe ouvrière surtout quand viendra la saison rigoureuse. C'est dans de telles circonstances que la Société ose compter sur le concours généreux de nos artistes, de nos fabricans, et en particulier, de nos dames bienfaisantes, qui ont déjà si activement contribué à embellir de leurs dons les expositions précédentes.

Les dons seront reçus chez Mme. la comtesse d'Argenteau, sur Avroy, n° 586, chez Mme. Kersten, rue de la Cathédrale, n° 720, chez Mlle. Frankinet, Entre-deux-Ponts, n° 566, Outre-Meuse, et chez Mme. la baronne de Cheratte, n° 555, quai d'Avroy.

VILLE DE LIÈGE.

PROGRAMME DES COURSES DE CHEVAUX

Qui auront lieu à Liège les 18 et 20 Août 1859, à deux heures de relevée.

Premier jour. Course de chevaux nés et élevés en Belgique. — Prix : 1500 francs, plus 100 frs. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice. Course dite la Poule. — Prix : 800 frs., plus 100 frs. à fournir pour chaque cheval entrant en lice; le second arrivé retire sa mise. Course de chevaux de toutes races. — Prix : une coupe en vermeil.

Second jour. Course de chevaux nés et élevés sur le continent. — Prix : 2000 frs., plus 100 frs. à fournir pour chaque cheval entrant en lice. Course d'amateurs dite Gentlemen Riders. — Prix : un déjeuner en vermeil.

Les chevaux devront être montés par les propriétaires ou leurs amis; non par des jockeys. Sont exclus les chevaux qui déjà auraient pris part à une course publique. Mise cinquante francs.

Course de chevaux indigènes de 5 ans. — Prix : 1500 francs dont 1000 offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et le développement des courses en Belgique. Les conditions de cette course sont réglées par les statuts de ladite société. Deux tours de Pârene, une seule épreuve.

Course de chevaux de toutes races. — Prix : 2500 francs, plus 100 francs à fournir pour chaque cheval entrant en lice.

LIBRAIRIE

DE FELIX PALANTE, RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE : MEMOIRE SUR LA FORMATION DE L'INDIGO dans le POLYGANUM TINCTORIUM, par M. Ch. MOREN, in-4° avec planche coloriée. Prix fr. 5.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 3 AOUT 1859. Naissances: 3 garçons, 1 fille. Décès: 4 garçons, 1 homme, 1 femme, savoir: Guillaume Noiron, âgé de 74 ans, tourneur en chaises, entre-deux-Ponts, veuf en 3<sup>e</sup> nocces de Mag. Roland. — Marie Jh. Dengihoul, âgée de 77 ans, sans profession, sur la Fontaine.

Le Directeur du Trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnements pour le 1<sup>er</sup> semestre 1859, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LAIRESSE, BAL aujourd'hui LUNDI, au Grand-Sans-Souci, sur Avroy.

BEAU QUARTIER A LOUER, situé rue Royale, n° 925, au 1<sup>er</sup>, composé de 6 pièces, caves, greniers, etc. — S'adresser place St-Denis, n° 1-656.

On DEMANDE une DEMOISELLE de BOUTIQUE pour un commerce d'annage et de nouveautés; elle paierait sa table, si elle n'était pas au fait du commerce; dans le cas contraire, on la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER pour le NOEL prochain, une BONNE ET AGREABLE MAISON, avec cour, remise, écurie et jardin, côté 1127, sise faubourg St-Laurent. S'adresser n° 1126 même faubourg.

A LOUER UNE MAISON faubourg d'Amercoeur, n° 59. S'y adresser.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

Hôtel du Petit-Pavillon

RESTAURÉ A NEUF, RUE SOUVERAIN-PONT, N. 23, A LIÈGE, Tenue par L. LONHIEU.

Cet Hôtel qui se recommande au public, par les soins apportés au service de MM. les voyageurs, a été ouvert le 24 de ce mois. TABLE D'HOTE A UNE HEURE.

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salles de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut être louée avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

VENTE

beaux et bons chevaux.

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI, 5, 6, 8 et 9 août, à 10 heures du matin,

DANS LA COUR DU PALAIS A LIÈGE, CONTINUATION ET FIN

VENTE DES BONS ET BEAUX CHEVAUX

propres à tout usage, devenus inutiles au service de l'artillerie et du train par suite du passage du pied de guerre au pied de paix comme les précédentes.

Ces ventes auront lieu par le ministère de M<sup>r</sup> PARMENTIER, notaire, et aux mêmes conditions; d'après lesquelles les acheteurs peuvent payer leur prix par tiers de trois mois en trois mois sans intérêts moyennant caution.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

Mardi, 13 Août 1859, à onze heures du matin, il sera procédé à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou de son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication des ouvrages et fournitures à faire à l'effet d'établir sous la voûte du pont St-Julien à Liège, route de 1<sup>re</sup> classe n° 4, des cintres en bois, destinés à soutenir la voûte.

Cette adjudication aura lieu par voie de simple soumission de la manière indiquée à l'art. 16 du devis et du cahier des charges, lequel est déposé à l'Hôtel du Gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, et à l'Hôtel-de-Ville de Liège.

Liège, le 31 juillet 1859.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

ODONTINE

propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

L'ELIXIR

qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine et donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables. Les personnes exposées à l'humidité, celles qui habitent les bords de la mer, les marins surtout, ne sauraient trop faire usage de ces dentifrices qui, en neutralisant l'action des vapeurs salines et muriatiques, s'opposent à la prompte altération des dents.

Dépôts à la pharmacie de M<sup>rs</sup> JANNÉ-JANSSON, à LIÈGE.

INAUGURATION DE LA Société du Casino.

Dimanche 18 août, Grande Harmonie à 6 h. du soir. Lundi 19, grand concert à 6 h. Mardi 20, Grande Harmonie à 6 h. Mercredi 21, Grand Bal gala à 7 h.

Les étrangers pourront se procurer des billets d'entrée pour le concert ou pour le bal chez M. le trésorier de la commission, demeurant Mont-St-Martin, N° 22, au prix de 8 fr. pour une carte de cavalier et une carte de dame; chaque carte de dame en plus se payera 2 frs., une carte de cavalier seul 6 frs.

MM. les actionnaires recevront deux cartes de dame pour le Concert et trois pour le Bal.

La commission informe MM. les sociétaires actionnaires que le 1<sup>er</sup> ballottage aura lieu le jeudi 15 courant, au local de la société, à 5 heures du soir. En conséquence les demandes de présentation, signées par deux actionnaires, devront être adressées au secrétaire soussigné avant le 10 même mois.

Les personnes qui désireraient connaître les conditions d'admission, peuvent se présenter chez M. Edouard Nagelmackers, commissaire de la Société, demeurant f. ubourg St-Gilles, ou chez le secrétaire Quai de la Batte, N° 85.

Pour la commission administrative, Le Secrétaire, Felix JEHOÏTÉ. Le Président, D. BEYNE.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES. Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syre, près de St.-Paul, n° 4. 661

EXTRAIT.

Par exploit de l'huissier FISSETTE, en date du 5 août 1859, dûment enregistré et à la requête de M. Jean Heptia, sans profession, domicilié à Liège, pour lequel M<sup>r</sup> Forgeur, avoué, a charge d'occuper, il a été signifié et dénoncé à François Peters, dont les domicile et résidence ne sont pas connus, copie d'une saisie-arrêt faite par l'huissier Vauveers, de Sillard, le trente juillet dernier, dûment enregistré, avec assignation à comparaitre dans le délai de la loi, dix heures du matin, à l'audience du tribunal civil de première instance siéant à Liège, pour voir déclarer bonne et valable la saisie-arrêt dont il s'agit et ordonner que les deniers dont le tiers s'isera déclaration, seront délivrés au requérant jusqu'à concurrence des causes de ladite saisie-arrêt en principal, intérêts et frais, se voir en outre condamner aux frais.

Signé, M. FISSETTE, huissier.

AVIS.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public que par arrêté en date du 20 juin 1859. M. le ministre des travaux publics a fixé au 1<sup>er</sup> OCTOBRE PROCHAIN l'époque du concours pour l'examen des candidats qui désirent être admis à l'école du génie, établie à Gand, en qualité d'élève ingénieur ou d'élève conducteur.

Les programmes de ce concours sont déposés à la 5<sup>me</sup> division des bureaux de l'administration provinciale, et dans les bureaux des administrations communales de Liège, Huy et Verviers, et des commissariats d'arrondissement de la province, à la libre inspection des intéressés.

Liège, le 8 juillet 1859,

Baron VANDENSTEEN.

Librairie de Riga.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Thiers, belle édition en quatre gros volumes in-8°, papier velin, ornée de 56 portraits et de fac-simile. 1859. Prix: 20 francs. TENUE DE LIVRES, ENSEIGNÉE SANS MAÎTRE, par Jactot, nouvelle édition considérablement augmentée, 1 vol., planches. 1859. 3 fr.

ÉLÉMENTS DE DESSIN INDUSTRIEL, par Tudot, 1 vol. avec 5 belles planches. 1 fr. 25 c.

ÉLÉMENTS D'ARITHMÉTIQUE, par M. Noël, professeur à l'université de Liège, 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.

MANUEL DU BIBLIOPHILE, par Constantin, édition augmentée, 1 vol. in-12, papier de Hollande, orné de planches. 4 fr. 50 c.

LES ENFANS CÉLÈBRES, par Masson, 2 vol. in-18, 1 fr. 80 c.

En vente à la même librairie: les OEUVRES COMPLÈTES D'AUGUSTIN THIERRY, de HALLAM, de MIGNET, VILLEMARIN et SIMONDI. 12 vol. in-8°, à 3 fr. le volume.

ASSORTIMENT DE LIVRES

POUR LES

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

H. SIMON-LEBRUN,

Fabricant-miroitier, lithographe et doreur sur bois, rue sur Meuse, n. 413,

entreprend toute espèce de dorure, fabrique cadres dorés, gothiques et autres, et cadre en acajou et mérissier, se charge des encadrements d'estampes et de lithographies dont il a un grand choix chez lui, surtout dans les sujets de sainteté, canons d'au-tels, etc., qu'il vend à des prix très-mo-dérés. — Il prévient en même temps MM. les marchands qu'il continue la fabrication de miroirs dans le prix desquels il vient d'établir un grand rabais.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns for STATIONS DE DESTINATIONS (BRUXELLES, MALINES, ANVERS) and STATIONS DE DEPART (Dilig., C.-à-B, Wag.). It lists various routes and fares for different types of travel.

BOURSES.

PARIS, LE 5 AOUT.

Table of market data for Paris, including interest rates (5 p. c., 4 p. c.), exchange rates (Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers), and other financial indicators.

LONDRES, LE 1<sup>er</sup> AOUT.

Table of market data for London, including interest rates (5 p. c. consolidés, 3 p. c.), exchange rates (Belg. 1852, Hol. Dette active), and other indicators.

AMSTERDAM, LE 2 AOUT.

Table of market data for Amsterdam, including exchange rates (Espagne, Ardoin, D. diff. 1850), interest rates (1855, Passive), and other indicators.

ANVERS, LE 3 AOUT.

Table of market data for Antwerp, including exchange rates (Prusse, Em. à Berl., Naples, Cert. Ital., Et. R. Levée 1852), and other indicators.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, Frankfurt, and Brussels.

BULLETIN DE BOURSE.

Il n'y a qu'une seule valeur pour laquelle il y a un peu de demande, c'est pour le 5 p. c. Belge qui a été négocié aujourd'hui à 71 3/4 0/0. Le 4 0/0 et le 5 0/0 sont néglijés à la cote. La rente Espagnole a été négociée à 18 1/4 et 1/2 en Bourse, après clôture elle reste recherchée à 18 1/4 0/0.

BRUXELLES, LE 3 AOUT.

Table of market data for Brussels, including interest rates (Dette active, Emp. Rostschuld, Fin courant), exchange rates (Mutualité, S. C. Bruges, Monceaux), and other indicators.

VIENNE, LE 25 JUILLET.

Table of market data for Vienna, including exchange rates (Métalliques 5 p. c., Actions de la Banque 1853).